



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°16-2023 – 11 mai 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

TOUT ÇA POUR RIEN ?

L'agence Fitch vient de dégrader la note de solvabilité de la France de AA à AA- c'est-à-dire du 3ème au 4ème rang de confiance en termes de solvabilité.

L'agence considère que « les déficits sont importants et les efforts pour les résorber faibles ».

Il est bien clair que l'acharnement à régler les 12 milliards de déficit sur les régimes de retraites est sans commune mesure avec les quelques 80 milliards de déficit du budget annuel de l'Etat et les 3 000 milliards de dette cumulée.

Le Gouvernement fait encore le choix de réduire la dépense publique et donc le service associé sans augmenter les recettes. Demain, ce sera le niveau des prestations sociales qui pourrait subir la même austérité (la Branche Famille connaît bien l'impact de la dernière réforme AL et les 5 milliards d'économie sur les prestations versées).

Madame la première ministre vient d'inviter à des économies de l'ordre de 5% dans la perspective du projet de Loi de Finances pour 2024 et d'une Loi de Finances rectificative pour 2023.

Parallèlement, il n'est pas envisagé de revenir sur les allègements de cotisations sociales dont bénéficient les entreprises, ni même de les conditionner au maintien dans l'emploi, à la création d'emplois et à la réindustrialisation et relocalisation.

Tromperie au grand jour : le Président et son Gouvernement se sont braqués sur « leur » réforme des retraites en la justifiant par l'impérieuse nécessité économique et par le risque d'abaissement de la note qui va augmenter le poids du remboursement bancaire de la dette.

Autrement dit tout ça pour rien !

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Tout ça pour rien ?

Pages 2 à 3 : INC Maladie
du 4 mai 2023

Compte rendu et
déclaration préalable du
SNFOCOS

Pages 4 à 5 : Extension du
100 % santé

L'Etat décide, les OCAM
paieront

Page 5 : Réforme des
retraites

Courrier de l'intersyndicale
aux députés et sénateurs
du 5 mai 2023

Page 6 : INC AT-MP du 24
avril 2023 Déclaration
préalable et Compte Rendu
du SNFOCOS

Page 7 : AT-MP
Circulaire confédérale

Négociation dans la
Branche AT-MP

Page 8 : Agenda



INC MALADIE DU 4 MAI 2023

COMPTE RENDU DU SNFOCOS

Après lecture de sa déclaration liminaire, la délégation du SNFOCOS a insisté sur **l'urgence de reprendre la négociation salariale** en vue d'une revalorisation de la valeur du point dans un contexte inflationniste historique. Il n'est pas concevable de devoir attendre l'atterrissage des nouvelles COG, reportées pour certaines après l'été. **Les salariés ne pourront se satisfaire d'une négociation expéditive en fin d'année sans rétroactivité et dans des proportions tronquées.**

Notre pouvoir d'achat est à la baisse, grignoté par l'inflation galopante et rattrapé par une seconde hausse du SMIC en moins de 6 mois.

Le SNFOCOS a rappelé **l'urgence de revaloriser nos salaires** avant même de démarrer les groupes de travail sur les négociations concernant le champ des trois classifications, Employés et Cadres, Praticiens Conseils et Agents de Direction.

En effet, comment réfléchir à une rénovation de ces classifications si au préalable nous n'avons pas récupéré une grande partie de l'érosion de l'inflation de 6% en 2022 et en 2023, par une revalorisation significative de la valeur du point, conséquente et suffisante, dirons-nous plutôt.

Nous pourrions, dans ce cadre et à ce préalable, réfléchir aux **évolutions permettant non seulement de retrouver notre pouvoir d'achat, mais aussi de générer de l'attractivité** pour nos emplois et de la **fidélisation** par nos parcours professionnels.

Dans le cadre du Schéma Directeur des Ressources humaines 2023-2027 en cours de finalisation, le **SNFOCOS sera attentif aux évolutions managériales** qui se dessinent et à **l'accompagnement des managers** qui doit en résulter.

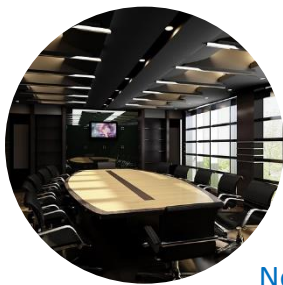
Les évolutions liées au numérique, au télétravail, aux assistants digitaux impactent un grand nombre d'agents dans leurs activités et donc les managers qui les encadrent. **L'encadrement est donc la courroie de transmission** dans la conduite et l'accompagnement des changements, qu'ils vivent pour eux-mêmes par ailleurs. **Il est donc nécessaire d'avoir une attention soutenue** plus spécifiquement pour les Agents de Direction et les Cadres. Le SDRH en tient déjà compte, il est vrai grâce aussi aux contributions actives des organismes du réseau, mais nous appelons à **une mise en œuvre effective dans la déclinaison** dans les organismes des lignes directrices nationales **avec les moyens nécessaires.**

Le Directeur Général de l'Assurance Maladie, Thomas FATOME, a rappelé que la COG était toujours en cours de négociation et qu'aucune des orientations pressenties ne pouvait encore s'appliquer. Ainsi, le transfert des Centres de Santé vers les UGECAM ne saurait s'engager tant que la COG n'est pas signée.

Il a également précisé s'engager pour que les objectifs de la COG qu'il négocie soient cohérents par rapport à la poursuite de nos missions de service public et l'arrivée de missions nouvelles au travers des moyens dédiés (RH et système d'information en particulier).

En l'état des discussions, nous sommes sans réponse sur les **moyens négociés et les effectifs associés** pour **honorer les ambitions et orientations** affichées.

La délégation du SNFOCOS



INC MALADIE DU 4 MAI 2023

DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Nous attirons tout d'abord l'attention sur la lecture flatteuse du tableau de bord qui fait ressortir qu'il n'y aurait qu'environ 5 % de CDD dans nos organismes (3 300 CDD pour 66 000 CDI). Or, la réalité du terrain nous laisse plutôt croire à un recours de plus en plus important aux CDD depuis des années. Ainsi en ne mesurant ce nombre de CDD qu'à date du 31 décembre, vous sous-estimez probablement ce recours massif aux contrats temporaires.

Le SNFOCOS vous demande pour les prochaines publications que soit précisé le nombre de mois CDD consommés sur l'année au sein de la Branche afin d'avoir une vision éclairée sur leur importance au sein du Réseau.

Au registre des embauches, nous ne savons pas s'il faut se réjouir au nom de la RSE de l'embauche d'alternants et contrats de professionnalisation. D'ailleurs dans un article récent dans les Echos, était annoncé un plan de recrutement de 2 000 jeunes en alternance et contrat de professionnalisation sur 2023 au sein de l'Assurance Maladie, en hausse de 76 % par rapport à 2022 ! Il est fièrement annoncé qu'entre 25 et 50 % d'entre eux pourraient être CDIés.

Pendant ce temps, la Directrice de l'UCANSS précisait que « 40 à 50 000 salariés pourraient faire valoir leur droit à la retraite, il y a donc nécessité de recruter ».

Quel effet d'aubaine pour les Directions des organismes : des salariés « bon marché » qui ne vont pas impacter les droits à recrutement, la trajectoire ETPMA à la baisse, l'évolution encadrée de la GVT dont il sera possible de se séparer ensuite !

Deux à trois alternants sur quatre, ne seront certainement pas titularisés et ce n'est pas nous qui le pronostiquons mais bien l'UCANSS. Peut-être n'auront-ils pas de mal à trouver mieux et mieux payé ailleurs ?

Pour Le SNFOCOS, il n'y a pas lieu d'encore plus sous-payer du personnel malgré la faiblesse de nos salaires qui n'ont cessé de décrocher depuis des années, et cela malgré la dernière revalorisation salariale, largement inférieure à l'inflation.

Le renforcement de l'attractivité de nos métiers doit passer par une meilleure valorisation de nos métiers y compris salariale et le SDRH ne doit pas avoir honte de l'afficher comme une réelle ambition institutionnelle.

Nous constatons d'ailleurs que la masse salariale a encore diminué sur 2022, de 2,5 % d'après les données que vous fournissez, montrant bien que les économies faites grâce aux départs sont loin d'être réinvesties sur ceux restants. Une année 2022 qui a été érodée par une inflation de 6%, faut-il le rappeler ?

Rénov' GDR met en avant comme objectifs la prévention, l'accessibilité territoriale, le déploiement du numérique, l'efficacité, la qualité des soins, les contrôles et la lutte contre la fraude.

Passés les vœux pieux, il ressort rapidement qu'en synthèse le programme 2023 vise à une économie de 817 millions d'euros, plus certainement une centaine de millions grâce à des actions régionales complémentaires. Rapidement dit, nous constatons que les améliorations visées ne vont pas être réinvesties dans la qualité de soin, mais se limiteront à des contingences purement financières.

Et pourtant, les services de prestations se trouvent également de plus en plus impactés par certaines mesures portées dans le cadre de la GDR (MD 24) et plus globalement dans la lutte contre la fraude.

Les objectifs nouveaux assignés le sont avec des effectifs toujours contraints et au prix d'un élargissement des périmètres des métiers au risque d'une perte de compétence et de conditions de travail dégradées.

Le SNFOCOS souhaite donc savoir si des moyens supplémentaires vont être accordés aux organismes pour mener à bien toutes ces actions qui viennent s'ajouter aux missions traditionnelles ?

La délégation du SNFOCOS



EXTENSION DU 100 % SANTÉ

L'ÉTAT DÉCIDE, LES OCAM PAIERONT

Le 18 avril 2023, le ministre de la Santé et de la Prévention a confirmé que de nouveaux postes seraient concernés dès 2024 par la réforme du 100% Santé, à savoir les prothèses capillaires et les fauteuils roulants. Autre poste évoqué : l'orthodontie.

Lors de sa mise en œuvre, le 100% santé avait pour objectif annoncé de réduire les inégalités dans l'accès aux soins et le renoncement aux soins des populations les plus fragiles. Or, il ne bénéficie que très partiellement aux personnes ne disposant pas d'une couverture complémentaire.

Le dispositif initial a été présenté par le gouvernement comme devant se faire à coût nul pour les complémentaires santé, assurant qu'il serait sans conséquence financière pour elles compte tenu d'économies attendues, notamment en optique.

Le 100% santé est une bonne réforme d'un point de vue social et sanitaire. Les organismes complémentaires ont soutenu et accompagné le dispositif. Ils participent actuellement à la prise en charge du 100% santé en optique, dentaire, audioprothèse. En 2021, les OCAM ont financé 63% de la réforme selon les chiffres de la Drees, 77% selon leurs calculs.

Les dépenses induites par le dispositif « sans reste à charge » se sont révélées inférieures aux prévisions pour l'assurance maladie obligatoire mais largement supérieures aux prévisions, pour l'assurance complémentaire.

Pour l'extension du 100% santé, le gouvernement ne nie plus le surcoût à supporter par les OCAM. Devant la presse le 27 avril dernier, la Première ministre a prétendu que leur situation financière devrait leur permettre de financer cette nouvelle charge sans créer de coûts supplémentaires pour les bénéficiaires, du fait des « marges de manœuvre » des OCAM. Affirmation en totale contradiction avec sa propre administration, la Drees, qui a écrit dans son dernier rapport que "le résultat technique en santé des organismes complémentaires est globalement quasi-nul".

A la différence de la Sécurité sociale, les OCAM sont soumis à des règles prudentielles très strictes et doivent maintenir leurs comptes à l'équilibre. L'équilibre financier des contrats santé est donc un enjeu important et comment feindre d'ignorer que toute prise en charge supplémentaire par les complémentaires impactera, au final, les cotisations des assurés ?

L'extension décidée sans concertation passe mal auprès des acteurs de la complémentaire santé et ces derniers revendiquent d'être traités en partenaires, en acteurs à part entière du système de santé. La déléguée générale du Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP) appelle le gouvernement à

travailler « dans une logique de co-construction – sur ce qui est faisable et pertinent de prévoir via cette réforme ».

Les OCAM ne peuvent être maintenus « payeurs aveugles ». Alourdir substantiellement, sans concertation, leur charge financière risque d’entraîner un déséquilibre des régimes et une hausse des cotisations des assurés bien mal venue en période d’inflation et de diminution du pouvoir d’achat.

Espérons que le 16 mai 2023, la première réunion du Comité de dialogue avec les organismes complémentaires maladie leur donnera l’occasion de faire entendre cette réalité.

Jocelyne Lavier d’Antonio, en charge de la Protection sociale collective au SNFOCOS



RÉFORME DES RETRAITES

COURRIER DE L’INTERSYNDICALE AUX DÉPUTÉS ET SÉNATEURS DU 5 MAI 2023



Paris, le 05 mai 2023

Madame, Monsieur, la, le député(e),
Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur,

Nous vous avons écrit le 14 février dernier pour vous interpellier de façon très solennelle et grave sur la crise politique et sociale que traverse actuellement notre pays, en raison de l’entêtement incompréhensible de l’exécutif sur le projet de réforme des retraites.

Au cours d’un parcours parlementaire chaotique, le gouvernement a utilisé tous les outils constitutionnels à sa disposition permettant de limiter l’exercice démocratique. En usant du 49.3, il a fait le choix d’accentuer la crise démocratique et sociale malgré le refus très majoritaire du report de l’âge de départ en retraite à 64 ans et de l’allongement de la durée de cotisation est confirmé avec constance : 70% de la population et 94% des actifs sont encore aujourd’hui opposés à cette réforme.

Plusieurs millions de travailleurs et travailleuses, jeunes et retraité.es se sont mobilisés lors de 13 journées de mobilisations depuis le 19 janvier et encore massivement le 1^{er} mai au cours duquel de nombreuses délégations de syndicats étrangers ont apporté leur soutien ne comprenant pas pourquoi l’exécutif n’entend pas le rejet massif de cette réforme. Le gouvernement est en effet resté sourd à cette volonté populaire et l’incompréhension a laissé place à l’indignation, ainsi qu’à la colère.

En ne répondant pas à la demande de retrait, les organisations syndicales et de jeunesse avaient prévenu l’exécutif du risque d’explosion sociale que pouvait provoquer cette réforme injuste, injustifiée et brutale.

Parce que nous sommes profondément attachés à notre système de retraites par répartition et au principe de solidarité, cette loi n’est pas acceptable et n’est en rien une réforme de justice sociale.

C’est la raison pour laquelle, Madame, Monsieur, l’intersyndicale se tourne vers vous, la représentation nationale. Nous vous demandons donc solennellement de voter le projet de loi abrogeant le recul de l’âge effectif de départ à la retraite et l’allongement de la durée de cotisation.

Nos représentantes et représentants sont, si vous le pensez utile, disponibles pour vous rencontrer et vous exposer nos positions argumentées.

Il ne s’agit pas seulement d’empêcher la mise en place d’un dispositif injuste, il s’agit également de redonner à la population, confiance dans la réalité et la vigueur de sa démocratie et de maintenir une cohésion sociale menacée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, la, le député(e), nos salutations démocratiques.
L’intersyndicale.



INC AT-MP DU 24 AVRIL 2023

DÉCLARATION PRÉALABLE ET COMPTE RENDU DU SNFOCOS

Madame la Directrice, au regard de l'ordre du jour, nous souhaitons revenir sur des points que nous avons déjà portés à votre connaissance en INC ATMP :

- Un reporting contraignant
- Des applicatifs et des directives qui ne suivent pas la même temporalité que la COG
- Peu de latitude laissée dans les secteurs d'intervention dans le choix des entreprises ciblées
- Peu de prise en compte des moyens humains pour répondre aux contraintes supplémentaires des programmes.

Au-delà de ces points, si l'on souhaite que la DRP conserve son haut niveau d'expertise et de connaissance des pratiques métiers au sein des entreprises, il est primordial que les actions nationales n'accaparent pas l'entièreté de l'activité d'un contrôleur de sécurité.

Nous attendons de cette nouvelle COG un changement dans son articulation en lien avec les sujets que nous venons d'évoquer. D'autre part, nous réclamons encore et toujours de sortir de la logique quantitative et budgétaire imposée pour que la branche ATMP et plus largement la branche maladie, dispose des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice des missions que nous sommes fiers d'assurer »

A l'ordre du jour de cette INC était notamment prévu un point sur la future COG. Nous n'avons pu obtenir aucune information sur le volet ressources humaines, la DRP nous renvoyant à la signature de la COG. Concernant cette dernière elle s'inscrit aux vues des indications données lors de cette INC dans la continuité de la COG 2018-2022 sur les programmes nationaux.

La DRP a annoncé la création de 14 groupes de travail sur les thèmes suivants : RCPRO (ciblage des polluants), les AT (AT mortel et AT particuliers comme les malaises), les RPS, le BTP, TMS, Intérim et risque routier. Cela porte le nombre à 20 de groupes de travail dans le réseau. Le SNFOCOS est intervenu pour rappeler que l'année 2023 étant déjà bien avancée, devant le nombre considérable des groupes de travail à lancer, les agents allaient devoir trouver de l'espace dans leur travail pour répondre aux attentes du national dans un temps contraint.

Un point spécifique a été fait sur les actions de lutte contre la fraude. Alors que le service tarification a perdu plus de 10% de son effectif, alors qu'il n'y aura plus d'enquêteurs tarificateurs pour se rendre dans les entreprises, comment la DRP peut-elle envisager de lutter contre les entreprises qui « optimisent » pour payer moins de cotisations ATMP ? Sur la base de requêtes de ciblage, une expérimentation va être lancée avec une organisation centralisée au niveau de la CRAMIF. Le SNFOCOS déplore le manque de moyens et les mesures prises par la DRP qui ne nous semblent plus appropriés devant l'évolution du monde du travail. A vouloir supprimer des postes sans regarder les conséquences, nous basculons dans la précarité « continuer à faire avec le peu qui reste ».

Concernant les subventions préventions TPE, le verdict est sans appel : sur un échantillon de 20% de dossiers contrôlés, 4 fraudes ont été détectées pour un préjudice supérieur à 100000€. Ceci est encore plus marquant pour les subventions accordées au TI.

Le SNFOCOS ne cesse de dire que des moyens devraient être donnés au CARSAT afin qu'elles puissent mener des contrôles réguliers pour éviter d'en arriver à ces situations et augmenter le budget alloué aux contrats de préventions.

La délégation du SNFOCOS



AT-MP

CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE : NÉGOCIATION DANS LA BRANCHE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

////////// **FO** //////////// **Circulaire confédérale** ////////////

Secteur Protection Sociale Collective

Numéro 69-2023

Réf. : FS/EG/CC/CB

Paris, le 27 avril 2023

NÉGOCIATION DANS LA BRANCHE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES (AT-MP)

Chères et chers camarades,

Cette circulaire a pour objet de vous informer de l'avancée de la négociation en cours sur la Branche accidents du travail maladies professionnelles. Cette branche, financée exclusivement par les cotisations patronales (du fait de leur obligation de santé et sécurité envers leurs salariés) est tous les ans excédentaire depuis 2013 et accumule aujourd'hui un excédent de près de 10 milliards d'euros.

Les interlocuteurs sociaux ont décidé d'entamer des négociations début septembre 2022 dans l'objectif d'investir massivement cet excédent dans la **prévention** et la **réparation** mais aussi pour améliorer la **gouvernance** paritaire de la branche ATMP.

Si l'objectif premier de la négociation était de redonner aux interlocuteurs sociaux toute leur force de décisions quant à l'orientation de la branche en renforçant **le paritarisme**, il a toujours été impératif pour Force Ouvrière d'inclure dans les négociations les deux missions principales de la branche à savoir **la prévention et la réparation**.

En matière de **prévention**, FO revendique l'urgence d'aller plus loin dans ce domaine pour éviter toute altération de la santé des travailleurs à cause du travail et a fait de la prévention primaire son cheval de bataille. Pour autant, FO s'opposera comme elle le fait depuis des années aux aides financières faites aux entreprises sans contrôle et à la diminution des cotisations patronales au regard des chiffres alarmants annoncés par la Cour des comptes au sujet de la sous-déclaration.

En matière de **réparation**, FO réaffirme son attachement au **compromis social** et souhaite, en ce sens, la refonte des procédures de **reconnaitances** pour les rendre plus faciles d'accès aux salariés souffrant de pathologies d'origines professionnelles ainsi qu'une meilleure indemnisation, celle-ci ne répondant plus aux attentes des victimes d'accidents du travail et maladies professionnelles.

Vous trouverez, en annexe, une analyse détaillée de l'ensemble de la négociation en cours.

Amitiés syndicales,

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général

Annexe : Analyse détaillée de l'ensemble de la négociation en cours

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14 - Tél. 01 40 52 82 00
<http://www.force-ouvriere.fr>

[Retrouvez ici l'annexe à cette circulaire avec son analyse détaillée.](#)



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS
National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

NOS PARTENAIRES

AGENDA

15 mai 2023 :

Commission Fonds
de Solidarité

16 mai 2023 :

Commission de suivi
du système
différentiel

RPN intéressement
pluriannuel

17 mai 2023 :

RPN Annexes
techniques de
l'intéressement
2023

22 mai 2023 :

CPP ARS DU
SNFOCOS

26 mai 2023 :

CPNI CCN Praticiens
Conseils

31 mai 2023 :

CPP Retraités du
SNFOCOS

6 juin 2023 :

Mobilisation contre
la réforme des
retraites

12 juin 2023 :

CPP Encadrement
du SNFOCOS



AG2R LA MONDIALE

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



**malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

OCIRP
protéger. agir. soutenir



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)